



DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

ARRETE N° AR_2024-019

Réglementation de la circulation et du stationnement Place de la Grèze lors de la réalisation de cours « du Savoir rouler » SJO CYCLISME de Saint-Juéry pour les classes de CM1 et CM2 de l'Ecole de Cunac

Monsieur le maire de la commune de Cunac (Tarn)

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU demande en date 25 avril 2024 du SJO Cyclisme de Saint-Juéry qui organisera en partenariat avec la Communauté d'agglomération de l'Albigeois des séances « du Savoir Rouler » qui auront lieu les semaines 22 et 24 de 14h00 à 16h30 pour les élèves de CM1 et CM2 de l'Ecole de Cunac

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation des séances du « Savoir Rouler » et la sécurité des usagers de réglementer la Place de la Grèze. Il sera donc interdit de stationner et de circuler de 13h00 à 17h00 sur une partie de la Place de la Grèze (Côté entrée du bâtiment d'A.L.A.E.) ;

- Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre de l'organisation des séances du « Savoir rouler », la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la Place de la Grèze (Côté entrée du bâtiment de l'A.L.A.E) de 13h00 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines 22 (du 27 au 31/05/2024) et 24 (du 10 au 14 juin 2024)

ARTICLE 2 :

L'Organisateur est autorisé à occuper le domaine public, sur trottoirs et chaussée, pour y installer tout le matériel nécessaire à cette manifestation

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire, et les barrières de protection seront mise en place par la municipalité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêt, qui sera publié et affiché.

Fait à Cunac, le 24 mai 2024

Le Maire
Marc VENZAL

